

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 1 rue de la République à Forges-les-Eaux le 04 et 05 septembre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-171

Article I :

- Le stationnement d'une nacelle de 23 ml est autorisé devant le 1 rue de la République à Forges-les-Eaux le 04 et 05 septembre 2023.

Objet : Mise en place
d'une nacelle
1 rue de la République
Le 04 et 05 septembre
2023

Eiffage Energie Systemes

Article II :

Le stationnement sera interdit devant 1 rue de la République à Forges-les-Eaux durant les travaux.
Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.
L'entreprise Eiffage Energie Systemes, ZI du Martray, 14730 GIBERVILLE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 31 août 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : / 1 SEP. 2023